Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260605-260611DELIB51-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
05/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
Mme Sophie SAINT-JALMES à Mme Virginie FEUNTEUN
Mme Virginie STEPHAN à Mme Nathalie GOURMELON
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Eric KERCRET
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Morgane LE GOUILL et M. Stéphane SUPIOT

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260605-260611DELIB51-DE

N° 51 OBJET : Création d'une réserve citoyenne communale

Rapporteur : Gabriel MAOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L1424-4,
Vu le Code de la sécurité intérieure,
Considérant la nécessité de renforcer la résilience du territoire face aux risques,
Considérant l'intérêt de favoriser la participation citoyenne,
Considérant la volonté d'appuyer les services municipaux dans certaines missions d'intérêt général,

Ouï l'exposé de Gabriel MAOT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : Création
Il est créé une réserve citoyenne communale, composée de volontaires bénévoles, mobilisables ponctuellement pour des missions d'intérêt général.

Article 2 : Missions
La réserve citoyenne a notamment pour missions :
* le soutien en cas d'événements exceptionnels (intempéries, crises, alertes sanitaires);
* la participation à des actions de prévention et de sensibilisation ;
* l'appui aux services municipaux lors de manifestations ;
* l'aide logistique et citoyenne ponctuelle ;
* toute autre mission d'intérêt général, non conflictuelle, décidée par le Maire.

Article 3 : Encadrement
La réserve citoyenne est placée sous l'autorité du Maire ou de son représentant. Un coordinateur municipal est désigné pour en assurer l'organisation opérationnelle.

Article 4 : Recrutement et formation
Les volontaires sont recrutés sur dossier et s'engagent à respecter la charte du réserviste citoyen. Ils peuvent bénéficier de formations adaptées (premiers secours, gestion des risques, etc.)

Article 5 : Assurance
La commune assure la couverture en responsabilité civile des réservistes ainsi que leur protection dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Article 6 : Règlement intérieur
Le fonctionnement de la réserve citoyenne est précisé par un règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Article 7 : Entrée en vigueur
La présente délibération entre en vigueur à compter de sa date d'adoption.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 JUIN 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Morgane LE GOUILL	Stéphane SUPIOT